

02 Quelles doivent être les missions de l'Ecole, à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir ?

Les missions de l'école s'inscrivent dans la nécessité d'instruire, d'éduquer et de former.

Or, depuis quelques décennies, aux apprentissages obligatoires, se sont ajoutés d'autres contenus : enseignement des nouvelles technologies, apprentissage d'une langue étrangère, enseignement des arts, enseignement de l'histoire des religions. Ces nouvelles obligations suscitent le sentiment d'une surcharge de travail ressenti par les professionnels de l'éducation. En même temps, le constat d'échec concernant les apprentissages premiers (la maîtrise de la langue et des langages) exprimé très fréquemment dans l'espace public engendre le doute sur la compétence professionnelle des acteurs.

Aujourd'hui, l'ambition d'un savoir encyclopédique est dépassée. La priorité consiste à amener les élèves à réfléchir sur les différents savoirs dispensés à l'école et à leur donner du sens. Cette priorité suppose, pour être prise en compte, que la formation des maîtres soit revue.

Chaque jour, de nouvelles ambitions s'affichent dans la communication ministérielle : qu'il s'agisse d'installer une nouvelle culture littéraire ou d'appréhender la démarche scientifique pour la construction de savoirs. Ces nouvelles ambitions prennent toutes un caractère prioritaire. Elles confortent, ce faisant un sentiment de doute ainsi qu'une difficulté à les hiérarchiser.

Aussi, conviendrait-il de mieux définir une programmation fixant pour chaque contenu les compétences à acquérir au fur et à mesure de la scolarité. Ceci nécessiterait dialogue, concertation et communication entre les différents degrés de l'institution scolaire et permettrait d'éviter que chaque niveau se renvoie la responsabilité des échecs rencontrés par les élèves.

Le vocabulaire employé au quotidien dans les classes est souvent jugé avec recul comme inadapté à l'âge des enfants. Ce vocabulaire inhérent aux apprentissages s'apparente à un jargon d'initiés qui ne peut être partagé par les parents d'élèves. Pourtant les parents qui se sont exprimés dans le débat marquent leur confiance envers les enseignants.. Ils leur reconnaissent leurs compétences de pédagogue et sont demandeurs de conseils pour mieux accompagner leur enfant dans leur scolarité. Les parents subissent également la pression d'une société qui flatte la réussite individuelle et stimule la compétition.

EDUCATION ET FORMATION

Les exigences en matière d'éducation se révèlent plus nombreuses et plus importantes. Or, l'institution scolaire ne peut à elle seule prendre en charge les difficulté d'être rencontrées par un nombre de plus en plus important d'élèves. Il est rappelé que la mission première de l'école est d'instruire. Aussi convient-il que l'institution scolaire s'entoure de professionnels capables de prendre en charge les problématiques éducatives découlant de l'environnement familial ou social des élèves les plus en difficulté.

Aujourd'hui, cette prise en charge est empirique et peut parfois se retourner contre l'enseignant.

Un sentiment de responsabilités de plus en plus lourdes à assumer accentue le découragement de l'enseignant. Ce dernier est devenu un homme-orchestre, investi de toutes les missions éducatives, qui souffre de ne pouvoir les assumer.

12 Comment les parents et les partenaires extérieurs de l'Ecole peuvent-ils favoriser la réussite scolaire des élèves ?

L'école ne détient pas le monopole de l'éducation. Les parents ont des missions propres à remplir. Il en est de même pour les associations, les structures d'accueil péri et extra scolaire qui interviennent dans les différents temps de vie de l'enfant.

L'élève est au cœur du système éducatif, ce qui rend nécessaire la recherche de cohérence. Cette recherche passe par la connaissance réciproque des partenaires de leur rôle et de leurs missions. L'adhésion des parents d'élèves au système éducatif est primordiale. Peut-être est-il nécessaire de rendre plus contraignant l'obligation de suivi scolaire et celle de visites régulières à l'école. Pour autant, cette proposition ne peut pas faire l'économie de la question suivante : " pourquoi les parents ne viennent-ils pas à l'école ? ”.

Dans la relation aux parents, les questions relatives à la formation des professionnels sont une nouvelle fois posées : comment accueillir les parents ?, comment les écouter ?, quelles réponses leur donner ? Autant de questions qui exigent compétences à acquérir et nécessité de formation.

Venir à l'école signifie, pour les parents, être reconnus comme partenaires de l'institution scolaire. Or, trop souvent, ils sont convoqués, éprouvant ainsi le sentiment d'être accusés au regard des résultats insuffisants ou du comportement difficile de leur enfant.

Il conviendrait de rechercher ensemble les réponses qui permettraient à chaque élève de mieux s'installer dans son rôle d'apprenant.

Les partenaires de l'école assument également une mission d'éducation. Lorsqu'ils interviennent pendant le temps scolaire, le maître ne peut être absent ou passif. Il doit recentrer les contenus abordés par l'intervenant et les resituer à l'examen des compétences scolaires. Par ailleurs, l'enfant apprend dans d'autres lieux que l'école. Ces savoirs doivent être également validés. La multiplication des partenaires, pendant le temps scolaire, ne facilite pas la recherche de cohérence nécessaire dans l'ensemble de ces interventions.

Les enseignants ont du intégrer la notion de projet et la nécessité de formuler des demandes d'aides pour financer les actions intégrées dans le projet d'école. Cette démarche est souvent ressentie de manière très contraignante et décourageante :

- réponses trop tardives aux demandes (plusieurs mois après),
- réponses négatives à des projets qui ont nécessité des temps de concertation et d'élaboration.

Ces modes de financement suscitent de nombreuses critiques de nature politique. La revendication porte sur la nécessité de rendre de droit ordinaire ces crédits particuliers.

Le travail en partenariat est demandé par les enseignants en même temps que sont soulignés les contraintes et le manque de temps pour se concerter.

16 Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducatives – en particulier entre parents et professeurs et entre professeurs et élèves ?

Pour les parents d'élèves élus, l'exercice des responsabilités est jugé difficile. Les contraintes sont nombreuses: établir une profession de foi, rédiger des compte-rendus, convoquer les parents, organiser un secrétariat. Ces contraintes découragent les bénévoles. De nombreuses critiques sont formulées à l'encontre des comités de parents d'élèves élus. Il leur est notamment reproché de ne pas prendre en compte les idées de tous les parents. La situation de monopole de certaines fédérations au sein des collèges ne facilite pas les échanges et les points de vue. L'adhésion à ces fédérations implique également le règlement financier d'une cotisation. Cette contribution aussi minime soit-elle est souvent mal acceptée.

Dans son fonctionnement quotidien, l'école doit permettre aux représentants élus d'exercer leurs mandats. Cependant de nombreux obstacles demeurent : l'aménagement de lieux d'accueil spécifiques aux parents à l'intérieur des établissements n'est pas pris en compte dans les réflexions actuelles.

La relation parents-enseignants n'est pas toujours simple à construire. Le vocabulaire professionnel, l'indisponibilité de part et d'autre altèrent la qualité de cette relation.

Autre obstacle majeur : l'indifférence d'une catégorie de parents d'élèves à tout ce qui touche l'école. Cependant, il convient d'ajouter que l'école intéresse la grande majorité des parents et notamment à des moments-clé de la scolarité : les réunions organisées à l'entrée de l'école maternelle, au C.P. et en sixième accueillent de nombreux parents.

La question des devoirs est abordée au cours du débat. La règle établie depuis 1956 concernant l'interdiction des devoirs à la maison est rappelée. Les participants conviennent que la transition entre le cycle 3 et la sixième nécessite un entraînement graduel. Les parents réclament également des devoirs à la maison. Les associations d'accompagnement à la scolarité ont intégré l'esprit et la lettre de la charte relative à cet accompagnement. Les obligations des parents en matière de suivi scolaire sont actées dans des documents écrits. Il conviendrait de s'inspirer de ce travail pour le généraliser à l'ensemble des écoles.

S'agissant du respect mutuel – enseignants/élèves , il est important de ne pas confondre respect et distance. Le vouvoiement des élèves envers leurs professeurs vient naturellement sans qu'il soit posé de règles. Aussi cette question ne présente-t-elle pas d'intérêt !

17 Comment améliorer la qualité de vie des élèves à l'école ?

Les enseignants réclament des équipements informatiques propres à chaque école et n'acceptent pas de devoir justifier dans le cadre d'un projet pédagogique l'utilisation des ordinateurs.

Il est cependant rappelé que l'expérience menée dans les années quatre-vingt (la généralisation des équipements dans toutes les écoles du territoire national dans le cadre du plan informatique pour tous) n'a pas été une réussite.

La question des crédits de droit ordinaire attribués pour chaque élève et celle des crédits alloués au financement de projets particuliers porte parfois atteinte au principe de l'égalité républicaine. Pour retrouver cette égalité, L'Etat devrait combler la participation des communes à hauteur d'une contribution minimale imposée par la Loi.

La réflexion sur l'aménagement des rythmes scolaires se poursuit. Les évaluations des expériences menées ont été portées à la connaissance de chacun. Elles ont fait l'objet de différentes communications dans l'espace public. Les disparités entre établissements ayant accepté d'entrer dans ce champ d'expériences sont importantes. Dans certains établissements, les parents et enseignants sont d'accord pour poursuivre cette expérimentation, dans d'autres écoles, le souhait de revenir au cadre antérieur est formulé par les équipes enseignantes. Une analyse de ces dispositifs amène à penser qu'il est difficile de légiférer dans ce domaine et qu'il convient de laisser l'initiative aux acteurs locaux. La question des rythmes scolaires doit être intégrée prioritairement dans le projet des écoles pour permettre le respect des rythmes de l'enfant.

L'architecture de l'école des années 2020 doit intégrer l'émergence de nouvelles fonctions sociales (lieux d'écoute, de médiation, d'accueil de parents, de repos des élèves) et de nouvelles fonctions pédagogiques (sites informatiques, labo sciences, médiathèque).

Dans les projets de nouvelles constructions, les équipes enseignantes doivent être auditionnées afin de recueillir leurs avis.

Le temps du midi (restauration, temps-calme, temps de reconstruction individuelle) nécessite au-delà des contraintes sociales d'être mieux défini sur le plan éducatif.